

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022

ID : 039-243900479-20220221-2022_001-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 001	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 titulaires 3 excusés avec pouvoir 2 absentes	<u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson
Nombre de votants : 25	<u>Excusés avec pouvoir :</u> M. Claude Delacroix (pouvoir à Mme Jacqueline Laroche), M. Gérard Bonnet (pouvoir à M. Laurent Petit), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)
	<u>Absentes :</u> Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
<u>Date de convocation :</u> 15 février 2022	
<u>Objet :</u> Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 15 décembre 2021	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Séverine Jacquin

Monsieur le Président demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 15 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 15 décembre 2021.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 23/03/2022.

AFFICHÉE le 23/03/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Affiché le 23/03/2022
ID : 039-243900479-20220221-2022_002-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délégation n° 2022 / 002	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 titulaires 3 excusés avec pouvoir 2 absentes</p> <p>Nombre de votants : 25</p>	<p><u>Ont assisté à la séance :</u></p> <p><u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson</p> <p><u>Excusés avec pouvoir :</u> M. Claude Delacroix (pouvoir à Mme Jacqueline Laroche), M. Gérard Bonnet (pouvoir à M. Laurent Petit), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)</p> <p><u>Absentes :</u> Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin</p>
<p><u>Date de convocation :</u> 15 février 2022</p>	
<p><u>Objet :</u> Compte-rendu de la délégation accordée au président dans le cadre du droit de préemption (urbain et ZAD)</p>	<p><u>Secrétaire de séance :</u> Mme Séverine Jacquin</p>

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption dédié aux Zones d'Aménagement Différé (ZAD).

Propriétaire	lieu du bien			
SCI CAT-BAL	Buclot de Jacques Paget	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 allée de la Savine	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 allée de la Savine	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
M. DELMAS Cédric et Mme SIGNE Manon	Les Marais	Morbier	Non bâti	libre à la vente
Commune de Morbier	Lieu dit sur la gare	Morbier	Non bâti	libre à la vente
M. MACLE Franck	5 rue des Forges	Morez	Local / garage	libre à la vente
M. BOUAYAD El et Mme OUAHAKOU Fatima	17 rue des chamois	Morbier	Non bâti	libre à la vente
M. GUEDES COSTA Rafael	52 rue Germain Paget	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
Commune de Longchaumois	lieu dit sur le pré	Longchaumois	Non bâti	libre à la vente
M. RUIZ Alain	10 rue des Trolles	Longchaumois	Bati sur terrain propre	libre à la vente
M. et Mme PAILLAUD Gaëtan	6 rue du Stade	Longchaumois	Bati sur terrain propre	libre à la vente
M. BAUGUE Christian	74 grande rue	Longchaumois	Bati sur terrain propre	libre à la vente
Mme BERGER Monique	10 avenue de la libération	Morez	Bati sur terrain propre	libre à la vente
M. THEVENIN Michel	Le Bourgeat d'Amont	La Mouille	Non bâti	libre à la vente
M. BILLANO Eric	35 rue de la République	Morez	Bati sur terrain propre	libre à la vente
cts BADOZ	48 avenue de la libération	Morez	Maison	libre à la vente
M. CAETANO DE CARVALHO Carlos	6 rue Fenandre	Morez	Maison	libre à la vente
M. DENIAU Didier	10 rue du docteur Regad	Morez	Appartement	libre à la vente
ETS GOUVERNEUR AUDIGIER	11 rue du docteur regad	Morez	Appartement	libre à la vente
M. BALLOY Daniel	27 rue de la fruitière	Morbier	Non bâti	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclot de Jacques Paget	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 allée de la Savine	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
Mme ZIARCZYK Sabrina	17 quai Aimé Lamy	Morez	Immeuble d'habitation	libre à la vente
Mme MARILLER Charline	1 avenue Romain Roussel	Morez	Bati sur terrain propre	libre à la vente
Cts GAILA	20 avenue Louis Paget	Morez	Bati sur terrain propre	libre à la vente
Mme GUILLAUME Michel Edouard	36 rue Victor Hugo	Morez	Courette	libre à la vente
M. CHAVIN Jean-Louis	36 rue Victor Hugo	Morez	Courette	libre à la vente
Mme CHARLET Mireille	3 rue Gambetta	Morez	Bati sur terrain propre	libre à la vente
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	22 bis avenue de la libération	Morez	cave	libre à la vente
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	22 bis avenue de la libération	Morez	cave	libre à la vente
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	22 bis avenue de la libération	Morez	cave et garage	libre à la vente
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	22 bis avenue de la libération	Morez	4 caves et rangement	libre à la vente
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	22 bis avenue de la libération	Morez	cave	libre à la vente
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	2 rue Gambetta	Morez	bucher	libre à la vente

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022



ID : 039-243900479-20220221-2022_002-DE

M. TAGUET Pascal	3 impasse des sorbiers	Morez	Appartement, cave, garage, 1 box clos	libre à la vente
SCI LA PAIX	7 rue de la Paix	Morez	Immeuble	libre à la vente
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	194 rue de la République	Morez	Jardin lot n°4	libre à la vente
Mme CRETIN Véronique	3 et 5 rue Louis Grandchavin	Morez	Cave et appartement	libre à la vente
M. DEMONTROND Patrice	45 rue de la république	Morez	lots de grenier	libre à la vente
SCI du Parc	2 avenue Charles de Gaulle	Morez	Appartement, cave, deux places de parking	libre à la vente
M. JAILLET Eric	4 impasse de l'Orée du Bois	Morez	Bati sur terrain propre	libre à la vente
SCI CAT-BAL	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
BATIFRANC	lieu dit La combette au valet	Morbier	Non bâti	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 allée de la Savine	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 allée de la Savine	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
Mme POUX-BERTHE Patricia	5 rue des Bruyères	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 allée de la Savine	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 allée de la Savine	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
GARDAVAUD CONSTRUCTION SAS	LA CREUSE	Longchaumois	Non bâti	libre à la vente
CONSORTS BOURQUARD	2 rue du Parc	Longchaumois	Bati sur terrain propre	libre à la vente
SCI CAT BAL	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
Commune de Morbier	Sur la Garre	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
Mme GILLET Natacha	9 rue du grand champ	Morbier	Bati sur terrain propre	libre à la vente
M. VAILLAT René	Champ des crétets	Morbier	Non bâti	libre à la vente

Monsieur le Président précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner précisées ci-dessus.

Le Conseil communautaire PREND ACTE des décisions (absence d'usage) prises par Monsieur le Président dans le cadre du droit de préemption urbain et du droit de préemption dédié aux Zones d'Aménagement Différé (ZAD).

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 23/03/2022.

AFFICHÉE le 23/03/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022

ID : 039-243900479-20220221-2022_003-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 003	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u> <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 titulaires 3 excusés avec pouvoir 2 absentes	<u>Excusés avec pouvoir :</u> M. Claude Delacroix (pouvoir à Mme Jacqueline Laroche), M. Gérard Bonnet (pouvoir à M. Laurent Petit), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)
Nombre de votants : 25	<u>Absentes :</u> Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
<u>Date de convocation :</u> 15 février 2022	
<u>Objet :</u> Compte-rendu de la délégation accordée au président dans le cadre de contrats – Marchés assurance d'Arcade	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Séverine Jacquin

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de la conclusion des nouveaux marchés d'assurance d'Arcade.

En raison de la fin des précédents marchés d'assurance, une consultation a été lancée dernièrement pour le même objet, décomposée en 4 lots distincts, tous pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois 1 an, débutant à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Lot n°1 : Responsabilité civile et risques annexes ;
- Lot n°2 : Protection juridique et risques annexes ;
- Lot n°3 : Dommages aux biens et risques annexes ;
- Lot n°4 : Flotte automobile et risques annexes.

Après analyse, les marchés ont été attribués et signés avec les sociétés suivantes :

- Le lot n°1 est conclu avec la société « *SMACL Assurance* » pour un montant annuel HT de marché correspondant à 0,15 % du montant total des rémunérations brutes versées aux personnels hors charges sociales et patronales (*ce qui représente, à titre d'exemple, en se basant sur les rémunérations de l'année 2020, 2 352,24 € HT, soit 2 563,94 € TTC*) ;
- Le lot n°2 est conclu avec le groupement composé des sociétés « *Cabinet Madelaine Brisset* » et « *CFDP* » pour un montant annuel de 739,34 € HT, soit 838,41 € TTC ;
- Le lot n°3 est conclu avec le groupement composé des sociétés « *SARL Thiemonge* » et « *SA MMA IARD* » pour un montant annuel de 10 444,70 € HT, soit 11 416,30 € TTC ;
- Le lot n°4 est conclu avec « *Groupama Grand Est* » pour un montant de 24 186,57 € HT, soit 27 628,95 € TTC.

Le Conseil communautaire PREND ACTE de l'attribution et la signature des marchés d'assurance d'Arcade

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 23/03/2022.

AFFICHÉE le 23/03/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Affiché le 23/03/2022
ID : 039-243900479-20220221-2022_004-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 004	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u> <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir :</u> M. Claude Delacroix (pouvoir à Mme Jacqueline Laroche), M. Gérard Bonnet (pouvoir à M. Laurent Petit), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) <u>Absentes :</u> Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 titulaires 3 excusés avec pouvoir 2 absentes	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation :</u> 15 février 2022	
<u>Objet :</u> Compte-rendu de la délégation accordée au président dans le cadre de contrats – Bail professionnel Madame Justine Dufresne	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Séverine Jacquin

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de la conclusion d'un bail professionnel avec Madame Justine Dufresne.

Madame Pauline Hanneuse, psychologue clinicienne et psychothérapeute, qui occupait depuis le 22/02/2021, dans le cadre d'un bail professionnel, le local dit « ortho 2 » au 1^{er} étage de la Maison de Santé de Morez, est récemment revenu vers Arcade, afin d'informer la Communauté de communes, d'une part, de la cession de ses activités de psychologue au niveau de la Maison de Santé et, d'autre part, de la poursuite de la location par une consœur, elle-même psychologue clinicienne, Madame Justine Dufresne.

Un bail professionnel a donc été signé avec cette dernière portant sur l'occupation, d'une part, du local dit « ortho 2 », pour une surface de 18,46 m², et, d'autre part, de quotes-parts correspondant à la salle d'attente de cet espace (réparti entre elle et l'occupant du local dit « ortho 1 ») et à la salle commune du rez-de-chaussée. Le montant du loyer mensuel est de 164,61 € HT. La durée du bail est de de 6 ans, du 01/02/2022 au 31/01/2028. Par ailleurs, le bail professionnel signé entre Madame Pauline Hanneuse et Arcade a été résilié à l'amiable.

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la signature d'un bail professionnel avec Madame Justine Dufresne.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 23/03/2022.

AFFICHÉE le 23/03/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022

ID : 039-243900479-20220221-2022_005D-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 005	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u> <u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir :</u> M. Claude Delacroix (pouvoir à Mme Jacqueline Laroche), M. Gérard Bonnet (pouvoir à M. Laurent Petit), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) <u>Absentes :</u> Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 titulaires 3 excusés avec pouvoir 2 absentes	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation :</u> 15 février 2022	
<u>Objet :</u> Convention entre Arcade foot Pays Lunetier et Haut-Jura Arcade Communauté pour l'entretien des vestiaires et le traçage du terrain du stade Alexandre Pesenti	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Séverine Jacquin

Le Président expose :

Compte tenu de l'utilisation quasi-exclusive des vestiaires du Stade Alexandre Pesenti (La Doye) par le club de football « *Arcade Foot – Pays Lunetier* », Haut-Jura Arcade Communauté a décidé de lui confier le nettoyage de ces vestiaires pour la saison en cours, allant du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022, moyennant le versement d'une participation financière de 3 000,00 €. De la même façon, considérant son utilisation du terrain de football attenant, il a aussi été décidé de confier au dit club le traçage du terrain pour la saison en cours, allant du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022, en contrepartie d'une participation financière de 800,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE et AUTORISE le Président à signer la Convention entre Arcade Foot – Pays Lunetier et Haut-Jura Arcade Communauté pour l'entretien des vestiaires du Stade Alexandre Pesenti ;
- VALIDE et AUTORISE le Président à signer la Convention entre Arcade Foot – Pays Lunetier et Haut-Jura Arcade Communauté pour le traçage du terrain du Stade Alexandre Pesenti.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 23/03/2022.

AFFICHÉE le 23/03/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022

ID : 039-243900479-20220221-2022_006D-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 006	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 titulaires 3 excusés avec pouvoir 2 absentes	<u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson
Nombre de votants : 25	<u>Excusés avec pouvoir :</u> M. Claude Delacroix (pouvoir à Mme Jacqueline Laroche), M. Gérard Bonnet (pouvoir à M. Laurent Petit), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)
	<u>Absentes :</u> Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
<u>Date de convocation :</u> 15 février 2022	
<u>Objet :</u> Participation à l'application « Jur'aventure » développée avec le comité départemental du tourisme	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Séverine Jacquin

Le Président expose :

En 2021, dans le cadre de sa mission de valorisation du territoire et d'animation du réseau des offices de tourisme, Jura tourisme a envisagé la création d'une application numérique à l'échelle du Département qui proposerait des parcours ludiques d'itinérances.

Dans cette optique, les objectifs du Comité Départemental du Tourisme (CDT) sont de :

- créer une dynamique et une animation touristique départementale ;
- donner plus de visibilité à l'itinérance douce ;
- augmenter les retombées économiques du territoire ;
- créer du lien entre visiteurs et habitants ;
- répondre aux nouvelles tendances de consommation touristique : staycation*, slow tourisme et micro aventure.

Une identité commune sera donnée à l'ensemble des parcours, mais chaque EPCI gèrera ses parcours. Le premier parcours est créé en collaboration avec le prestataire sélectionné (Furet Company). Il sera également possible de créer en interne autant de parcours souhaités via le back-office (les parcours historiques de l'email, les parcours des fiches papiers Rando land existantes, le sentier du Trou Bleu, etc...). Ce projet reste complémentaire à l'application belvédère en cours de développement. Il permettra une continuité avec les autres territoires jurassiens.

Le projet fait l'objet d'une demande de subventionnement à hauteur de 50% auprès de la Région, partagé entre le CDT et les EPCI participantes. Le plan de financement est en délibération. Au sein de ce plan de financement, le coût d'investissement pour Arcade est de 2 500 euros, cela inclut l'intégration et la création du premier parcours. Il faut également compter 400 euros d'abonnement annuel à la plateforme dans les coûts de fonctionnement. La mise en ligne de l'application est prévue pour le printemps 2022. La durée d'engagement est de 3 ans minimum.

Les détails concernant cette application sont précisés dans la convention jointe à la présente délibération.

Un accord de principe a été donné pour intégrer ce projet lors de la Commission tourisme du 8 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité,

- VALIDE le plan de financement prévisionnel joint en annexe ;
- VALIDE la convention application numérique parcours ludiques « Jur'Aventure » avec Jura Tourisme et Furet Company jointe en annexe ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 23/03/2022.

AFFICHÉE le 23/03/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Affiché le 23/03/2022
ID : 039-243900479-20220221-2022_007-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 007	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 titulaires 3 excusés avec pouvoir 1 absentes	<u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson
Nombre de votants : 26	<u>Excusés avec pouvoir :</u> M. Claude Delacroix (pouvoir à Mme Jacqueline Laroche), M. Gérard Bonnet (pouvoir à M. Laurent Petit), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)
	<u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin
<u>Date de convocation :</u> 15 février 2022	
<u>Objet :</u> Modification de la régie de recettes de la médiathèque intercommunale Arcade	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Séverine Jacquin

Le Président expose :

La régie de recette pour la Médiathèque intercommunale d'Arcade a été créée le 18 avril 2007, avec pour objet l'encaissement des abonnements des usagers, des prestations sur site, des chèques de caution, des remboursements des documents perdus ou détériorés par les usagers et des chèques « *Avantages Bibliothèques* ».

Cependant, avec l'évolution des modes de paiement, il y a lieu dorénavant d'ajouter la carte bancaire comme mode de recouvrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE l'ajout du recouvrement par carte bancaire pour la régie de recette de la Médiathèque intercommunale Arcade.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 23/03/2022.

AFFICHÉE le 23/03/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Affiché le 23/03/2022
ID : 039-243900479-20220221-2022_008-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 008	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 titulaires 3 excusés avec pouvoir 1 absente	<u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson
Nombre de votants : 26	<u>Excusés avec pouvoir :</u> M. Claude Delacroix (pouvoir à Mme Jacqueline Laroche), M. Gérard Bonnet (pouvoir à M. Laurent Petit), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)
	<u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin
<u>Date de convocation :</u> 15 février 2022	
<u>Objet :</u> Ressources humaines – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Séverine Jacquin

Le Président expose :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis de leur Comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Toutefois, comme la loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%), une délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Au regard de l'avis du Comité Technique en date du 16 décembre 2021, Le Président propose au Conseil communautaire de fixer à partir de l'année 2022 et jusqu'en 2026, le ratio à 100% pour l'avancement des fonctionnaires de l'établissement au grade supérieur, pour tous les cadres d'emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité, FIXE à 100% le ratio pour l'avancement des fonctionnaires de l'établissement au grade supérieur, pour tous les cadres d'emplois, à partir de l'année 2022 et jusqu'en 2026.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 23/03/2022.

AFFICHÉE le 23/03/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022

ID : 039-243900479-20220221-2022_009D-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 009	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 titulaires 3 excusés avec pouvoir 1 absente	<u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Bilet, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson
Nombre de votants : 26	<u>Excusés avec pouvoir :</u> M. Claude Delacroix (pouvoir à Mme Jacqueline Laroche), M. Gérard Bonnet (pouvoir à M. Laurent Petit), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)
	<u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin
<u>Date de convocation :</u> 15 février 2022	
<u>Objet :</u> Ressources humaines – Création de postes	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Séverine Jacquin

Le Président expose :

Il est proposé de créer deux emplois non permanents afin de mener à bien le dispositif Conseiller Numérique France Services pour une durée de 2 ans soit du 1^{er} mars 2022 au 29 février 2024. Les contrats prendront fin lors de la réalisation du projet pour lequel ou de l'opération pour laquelle les contrats ont été conclus.

Les contrats seront renouvelables de façon expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée.

Les agents assureront la fonction de conseiller numérique France Services à temps complet et seront classés dans la catégorie hiérarchique C. La rémunération sera déterminée selon un indice équivalent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la création de 2 deux emplois non permanents afin de mener à bien le dispositif Conseiller Numérique France Services dans les conditions telles que proposées par le Président ;
- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs ;
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 23/03/2022.

AFFICHÉE le 23/03/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

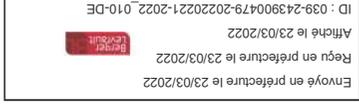
HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTÉ
112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

19H00

Sous la présidence de Laurent PETIT



Délégation n° 2022 / 010	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	Titulaires : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Bühr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Teap, Mme Catherine Crestin Billet, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris M. Florent Villédieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Pagey, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson
3 excusés avec pouvoir	Excusés avec pouvoir : M. Claude Delacroix (pouvoir à Mme Jacqueline Laroche), M. Gérard Bonnet (pouvoir à M. Laurent Petit), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)
1 absente	Absente : Mme Virginie Poussin
Date de convocation : 15 février 2022	
Objet : Ressources humaines – Création de postes	

Le Président expose :

Suite aux recrutements d'agents dans les services administratif et culturel, le Président soumet au Conseil communautaire les modifications de poste suivantes :

- Un poste de rédacteur (catégorie B) en un poste d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet à compter du 17/01/2022 ;
- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine (catégorie B) en un poste d'adjoint territorial du patrimoine (catégorie C) à temps complet à compter du 01/03/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE les modifications de postes ci-dessus ;
- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 23/03/2022.

AFFICHÉE le 23/03/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Affiché le 23/03/2022
ID : 039-243900479-20220221-2022_011-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 011	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	Ont assisté à la séance : <u>Titulaires</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Claude Delacroix (pouvoir à Mme Jacqueline Laroche), M. Gérard Bonnet (pouvoir à M. Laurent Petit), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) <u>Absente</u> : Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 titulaires 3 excusés avec pouvoir 1 absente	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 15 février 2022	
<u>Objet</u> : Dossier DETR – Demande de subvention – Travaux pour la création de la zone d’activité économique à la Mouille	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Séverine Jacquin

Le Président expose :

Dans le cadre de la campagne de subventions DETR-DSIL-FNADT 2022 portée par l’Etat, il est proposé aux élus intercommunaux de confirmer l’avis de principe donné lors du Conseil communautaire du 15 décembre 2021 en vue de la création d’une zone d’activité économique à la Mouille ; il s’agit de la réalisation des travaux qui font suite à l’étude de faisabilité réalisée par le cabinet de géomètres Colin.

Pour mémoire, le PLUi a validé le classement de la zone de La Mouille en Zone d’Activité Economique ; le cabinet Colin a été mandaté afin qu’il coordonne la procédure d’aménagement de la ZAE, qu’il en propose les grands principes, qu’il rédige un cahier de prescriptions, etc.



Le rendu financier de l'étude de faisabilité de la création de la ZAE est le suivant :

POSTES DE DEPENSES (PAR NATURE)	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT HT
Travaux préparatoires	40 000,00 €	Etat (DETR-DSIL-FNADT)	295 750,00 €
Terrassement	150 000,00 €		
Assainissement eau pluviales/eaux usées	35 000,00 €		
Eau potable	60 000,00 €		
Maçonneries et bordures	40 000,00 €	Conseil Régional	118 300,00 €
Voiries et cheminements	75 000,00 €		
Terrassement réseaux secs	25 000,00 €		
Eclairage public	30 000,00 €		
Réseau télécom	15 000,00 €	Autofinancement	177 450,00 €
Réseau basse tension	75 000,00 €		
Espaces verts	10 000,00 €		
Imprévus	25 000,00 €		
Études complémentaires	11 500,00 €		
TOTAL HT	591 500,00 €	TOTAL HT	591 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE définitivement ce dossier et son plan de financement ;
- AUTORISE le Président à solliciter les aides financières de tous les financeurs susceptibles de soutenir le dossier et à signer tous document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 23/03/2022.

AFFICHÉE le 23/03/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022

ID : 039-243900479-20220221-2022_012D-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 012	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 titulaires 3 excusés avec pouvoir 1 absente	<u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson
Nombre de votants : 26	<u>Excusés avec pouvoir :</u> M. Claude Delacroix (pouvoir à Mme Jacqueline Laroche), M. Gérard Bonnet (pouvoir à M. Laurent Petit), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)
	<u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin
<u>Date de convocation :</u> 15 février 2022	
<u>Objet :</u> Dossier DETR – Demande de subvention – Rénovation et agencement des bureaux d'Arcade	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Séverine Jacquin

Le Président expose :

Dans le cadre de la campagne de subventions DETR-DSIL-FNADT 2022 portée par l'Etat, il est proposé aux élus intercommunaux de confirmer l'avis de principe donné lors du conseil communautaire du 15 décembre 2021 en vue de la rénovation et de l'agencement des bureaux d'Arcade.

Les services apportés au territoire par la Communauté de communes se multiplient en raison de la nécessité et de la politique volontariste des élus en termes de développement du territoire. Dans le cadre du renforcement des équipes, nous intégrons depuis la fin 2021 et en ce début d'année 2022 de nouveaux agents : manager de centre-ville, cheffe de projet Petites Villes de demain, chargé de mission vélo... Pour faciliter leur intégration au sein des équipes mais aussi pour offrir un cadre de travail plus agréable et efficient aux personnes déjà en place, des espaces de travail par pôle sont à l'étude : développement, administratif, syndicat mixte...

Cette réflexion a généré le besoin de réorganiser spatialement les espaces, de cloisonner les zones par pôle afin que chacun se trouve dans de bonnes conditions de travail. Par ailleurs, la crise sanitaire a aussi révélé les besoins d'espaces cloisonnés pour protéger les salariés. La surface des bureaux administratifs d'Arcade sera ainsi partagée en 4 zones ; les travaux programmés concernent le cloisonnement semi-vitré des zones et une nouvelle distribution électriques et informatiques.



L'estimation financière des travaux consistant en du cloisonnement et de l'électricité est la suivante :

POSTES DE DEPENSES (PAR NATURE)	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT HT
Cloisons modulaires	32 665,00 €	Etat (DETR-DSIL-FNADT)	12 733,00 €
		Conseil Départemental	12 733,00 €
Electricité	5 920,00 €	Autofinancement	13 119,00 €
TOTAL HT	38 585,00 €	TOTAL HT	38 585,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité,

- VALIDE définitivement ce dossier et son plan de financement,
- AUTORISE le Président à solliciter les aides financières de tous les financeurs susceptibles de soutenir le dossier et à signer tous document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 23/03/2022.

AFFICHÉE le 23/03/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Affiché le 23/03/2022
ID : 039-243900479-20220221-2022_013-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 013	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 titulaires 3 excusés avec pouvoir 1 absente	<u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson
Nombre de votants : 26	<u>Excusés avec pouvoir :</u> M. Claude Delacroix (pouvoir à Mme Jacqueline Laroche), M. Gérard Bonnet (pouvoir à M. Laurent Petit), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)
	<u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin
<u>Date de convocation :</u> 15 février 2022	
<u>Objet :</u> Dossier DETR – Demande de subvention – Rénovation globale des ateliers communautaires de Morez	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Séverine Jacquin

Le Président expose :

Les Ateliers communautaires de Morez ont été construits il y a maintenant près de 40 ans sans jamais connaître de travaux de rénovation significatifs depuis. Dans ce cadre, mais aussi dans le contexte de la réorganisation des services techniques d'un côté et des enjeux climatiques et énergétiques de l'autre, un projet de rénovation globale est à l'étude depuis plusieurs années maintenant. Un audit énergétique a notamment été mené en 2017, suivi de nombreuses réflexions et groupes de travail. Cela a finalement donné lieu à un programme de travaux à effectuer, programme réalisé fin 2021 grâce à l'accompagnement d'un bureau d'étude thermique et d'un économiste, permettant ainsi de constituer un dossier d'Avant-Projet.

Cette rénovation globale comporte ainsi un volet de performance thermique fort avec une isolation thermique extérieure des murs et de la toiture, un changement des menuiseries par des doubles vitrages performants et l'installation de ventilation mécanique contrôlée. De plus, des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs sont prévus.

Les estimations financières du bureau d'étude et de l'économiste, sur la base du programme de travaux retenu, s'élèvent à 702 665,00 € HT. En 2022, pour engager la phase de consultation des entreprises, le Conseil communautaire souhaite solliciter une aide à l'investissement de la DETR à hauteur de 60% du montant total HT, soit 421 599,00 €.

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022



ID : 039-243900479-20220221-2022_013-DE

Le plan de financement prévisionnel sur la base des chiffrages niveau AVP (A Avant-Projet) est le suivant

DEPENSES (EN € HT)	RECETTES (EN €)		
702 665,00 €	DETR	421 599,00 €	60,0 %
	Autofinancement Haut-Jura Arcade Communauté	281 066,00 €	40,0 %
	TOTAL	702 665 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE ce dossier et son plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISE le Président à solliciter une aide à l'investissement de la DETR sous forme d'une subvention hauteur de 60 % de l'investissement et à signer tous documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 23/03/2022.

AFFICHÉE le 23/03/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 04/04/2022

Reçu en préfecture le 04/04/2022

Affiché le 04/04/2022

ID : 039-243900479-20220404-2022_014-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 014	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance :</u>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 titulaires 3 excusés avec pouvoir 1 absente	<u>Titulaires :</u> M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, Mme Nathalie Millet, M. Eric Paris M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Daniel Flament, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson
Nombre de votants : 26	<u>Excusés avec pouvoir :</u> M. Claude Delacroix (pouvoir à Mme Jacqueline Laroche), M. Gérard Bonnet (pouvoir à M. Laurent Petit), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)
	<u>Absente :</u> Mme Virginie Poussin
<u>Date de convocation :</u> 15 février 2022	
<u>Objet :</u> Débat d'Orientation Budgétaire	<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Séverine Jacquin

Le Président expose :

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2022.

Après avoir entendu la présentation de la directrice générale des services, dont les principaux points étaient les suivants :

- Rappel des dispositions légales ;
- Présentation du calendrier budgétaire ;
- Eléments de contexte économique ;
- Principales dispositions de la loi de finances 2022 ;
- Indicateurs de santé et de solvabilité financière d'Arcade ;
- Perspectives budgétaires 2022 du budget principal ;
- Perspectives budgétaires 2022 du budget annexe « Maison de Santé ».

Les orientations suivantes du budget pour 2022 ont été proposées :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement (sans diminution des services) dans un contexte financier de plus en plus contraint, avec des marges de manœuvre qui se réduisent avec une diminution de l'autonomie financière
- Pas de modification des taux d'imposition des taxes directes locales, pour celles dont la CCHJA a gardé un pouvoir de taux, donc hors TH. La compensation de la perte de TH par l'Etat reste basée cette année encore sur les taux d'imposition 2017.

- Poursuite des projets à l'étude :
 - Plan vélo ;
 - Aménagement de la RN5 ;
 - Rénovation des ateliers des services techniques ;
 - Chaufferie-bois des ateliers techniques
 - ZAE La Mouille ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022
Affiché le 04/04/2022
ID : 039-243900479-20220404-2022_014-DE



Bien entendu les projets engagés sont poursuivis : OPAH-SPEE, orchestres au collège, programmation « Petites Villes de Demain » dont le travail du manager de commerces, développement économique, etc.

Chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion lors de ce débat d'orientation budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, ACTE la bonne tenue d'un débat d'orientation budgétaire au titre de l'année 2022.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 04/04/2022.

AFFICHÉE le 04/04/2022

Pour extrait certifié conforme
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit